

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Oratio Avocats a conseillé le Groupe Stepak Bourdin dans le cadre de l'acquisition des titres des sociétés LE NAPPAGE et de SODIPAN TABLE

Paris – le 1er octobre 2025, Oratio Avocats, cabinet d'affaires français indépendant, a conseillé le Groupe Stepak Bourdin dans le cadre d'audits et de l'acquisition de 100 % des titres des sociétés LE NAPPAGE et SODIPAN TABLE, spécialisées dans la fabrication de nappes et serviettes en papier ainsi que dans le financement structuré.

Le Groupe Stepak Bourdin est un acteur familial et indépendant du secteur des produits en papier à usage unique, principalement pour la restauration et les collectivités. Implanté en Sarthe, il regroupe plusieurs sites industriels spécialisés dans la production de nappes, serviettes et articles de table jetables.

LE NAPPAGE est une entreprise française éco-responsable, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits à usage unique liés à la fête en famille ou hors foyer (nappes, chemins de table, sets de table, serviettes, assiettes, etc.).

SODIPAN TABLE, société du groupe LE NAPPAGE, est implantée à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime). Créée en 2016 à la suite de l'acquisition de l'activité française « Arts de la table Grand Public » du groupe SCA, elle est spécialisée dans la fabrication d'assiettes en carton et de serviettes en papier à usage unique.

Cette opération stratégique va permettre au Groupe Stepak Bourdin de renforcer sa position sur le marché français et européen tout en poursuivant des investissements pour moderniser ses sites et renforcer son engagement en matière de durabilité.

Intervenants sur l'opération

Sous la responsabilité d'Yvan Marjault, l'équipe d'Oratio Avocats était composée :

- **Sur les aspects corporate et financements structurés** de Yvan Marjault (associé), Brenda Hervéou (avocat), Clémence Maussaint et Lara Galaine (clercs d'avocat).
- **Sur les aspects en droit social** de Gwénaél Froger (juriste) et Gwenaëlle Germain (assistante en droit social)
- **En droit fiscal** de Sophie de Marne (associé) et Raphaël Sabourin (juriste)
- **Et en restructuring** de Guillaume Clouzard (associé) et Audrey Peloille (avocat)

- D.D Financière acquéreur : Rdyge Conseil Messieurs Olivier Provost, Bertrand Bureau et Corentin Boulay
- Conseil M&A : Adviso Partners David Attali, Mathilde Aubry, Hadrien Masso
- Conseils Cédants :
 - CMS Francis Lefebvre : Alexandre Bastos et Guillaume Bouté
 - Exco : Vincent Himber
- Conseil banques cédants : DE PARDIEU BROCAS MAFFEI Maîtres Ségolène COIFFET et YAMIN IFOURAH
- Conseil banques acquéreur : Cornet Vincent Ségurel Maîtres Bertrand COSTE et Jean Ian Guede
- VDD Financière Alvarez Marsal Thomas Marcorelles

A propos d'Oratio Avocats

Créé en 1970, Oratio Avocats est un cabinet d'affaires implanté à Angers, Anglet, Cholet, Chartres, La Rochelle, Le Mans, Lorient, Rennes, Les Sables d'Olonne, Lyon, Montaigu, Nantes, Paris, Saumur, Toulouse, Tours, Vienne, Villefranche-sur- Saône et Strasbourg. Regroupant plus de 100 avocats totalisant plus de 260 professionnels, Oratio Avocats couvre l'ensemble du spectre du droit des affaires, en conseil et en contentieux. Le cabinet s'appuie par ailleurs sur un important réseau interprofessionnel en France, par le biais de son appartenance au réseau international Baker Tilly International, 9ème réseau mondial d'audit et de conseil, présent dans plus de 143 pays dont il est l'unique représentant en France pour les activités juridiques.

Plus particulièrement, Oratio Avocats intervient en corporate finance dans le cadre d'audits, dans les opérations d'acquisitions et de fusions de sociétés, de levées de fonds et de financements structurés.

Contact presse : Agence Otto

Géraldine Otto | Sabrina Dazi
 + 33 (0) 6 18 43 86 22 | + 33 (0) 7 83 88 21 35
 gotto@agenceotto.com | sdazi@agenceotto.com